

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

Délibération  
N° 2023/20

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois  
le VENDREDI 14 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de  
Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du Sept Avril  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme LAMIABLE Murielle (proc. M. FOURNIER Daniel), M. EVRARD Dominique  
(proc. Mme QUENON Sophie), M. BONNAIRE Serge (proc. Mme  
WESTENHOEFFER Véronique), M. GUILBERT Richard (proc. M. MONBAILLY  
Vincent), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique), absents  
excusés.

M. TEN Arnaud, absent non excusé.

### **OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

La séance ouverte, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal  
l'attribution des subventions suivantes :

N'ont pas pris part au vote des subventions suivantes :

- Mme Juliette MAGNIER : subventions « Graines de Culture », « Donneurs de Sang et « Lumbres Arts Créatifs »,
- Mme Joëlle DELRUE, M. Daniel LOUIS et Mme Véronique BOULET : subvention du Comité des Fêtes de la Ville de Lumbres,
- M. Gérard COLIN : subvention des Mutilés du Travail (FNATH),
- M. Gérard PRINGAULT et Mme Sandrine VERON : subvention « Atipic Car's Passion »,
- M. Hervé LEFEBVRE : subvention de l'Association « Par Monts et Vallées »,
- M. Vincent MONBAILLY : subvention « N'oublions jamais Lumbres 1944 ».

### **ASSOCIATIONS :**

- |   |         |
|---|---------|
| - Lyre et Harmonie                        | 9 000 € |
| - Les Archers du Marais de Lumbres :      | 300 €   |
| - Société des Médailleurs du Travail :    | 300 €   |
| - Anciens Combattants de Lumbres :        | 440 €   |
| - Société Colombophile de Lumbres :       | 700 €   |
| - Société de chasse « La Saint Hubert » : | 1 200 € |
| - La Truite Lumbroise :                   | 700 €   |

après dépôt en Sous-Préfecture

le 18 AVR. 2023

et publication au bulletin municipal,

du 18 AVR. 2023

Joëlle DELRUE



.../...

- Comité Gym'club Club Pays de Lumbres :	2 000 €
- Ju-Jitsu Lumbrois :	750 €
- Association « Par Monts et Vallées » :	100 €
- D.D.E.N. :	150 €
- Donneurs de sang :	550 €
- Mutilés du Travail (FNATH) :	350 €
- Graines de culture :	1 000 €
- Courir dans le Lumbrois :	3 000 €
- BMX Club de Lumbres :	3 000 €
- Tritons Lumbrois :	2 000 €
- Comité de Quartier Léon Blum :	800 €
- Comité d'Histoire du Haut Pays :	1 000 €
- Amicale Laïque « Jean Macé » :	8 000 €
- Tennis Club Lumbrois :	4 000 €
- Comité des Fêtes de la Ville de Lumbres :	22 500 €
- Olympique Lumbrois :	50 000 €
- Club informatique Lumbrois :	440 €
- Lumbres – Arts créatifs :	1 500 €
- N'oublions jamais Lumbres 1944 :	1 000 €
- Atipic Car's Passion :	1 000 €
- Woodside Country :	1 500 €
- Amicale du Personnel de la Ville de Lumbres :	4 400 €
- Chemin de fer Vallée de l'Aa :	390 €
- A vos jeux, prêts ? Jouez !	500 €
- CCAS :	50 000 €

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :**

- Comité Gym's Club Pays de Lumbres :	108 €
- Association par Monts et Vallées :	300 €
- Amicale Laïque « Jean Macé » :	2 068,43 €
- Tritons Lumbrois :	2 000 €

Compte tenu du montant de la subvention pour l'Olympique Lumbrois, une convention d'objectif sera signée entre la Commune et le Club.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité moins 1 abstention (Mme MAGNIER Juliette).

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 18/04/2023  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



Accusé de réception en préfecture  
062-216205344-20230414-202320-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2023  
Date de réception préfecture : 18/04/2023